

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : En la Mairie de Meudon

6 Francs

Bulletin N° 55

1984 - N° 3



Le « blanc de Meudon » : deux exploitations en activité vers 1910 (Coll. H. Meslet).

CONVOCATIION

Les membres du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon sont convoqués à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le samedi **8 décembre 1984** à 14 h 30, dans la salle des conférences de la Maison Saint Philippe, 1, rue du Père-Brottier à Meudon (fondation de la Duchesse de Galliera).

Ordre du jour :

- Rapport moral et d'activité.
- Rapport financier et cotisations.
- Renouvellement des membres du Conseil (tiers sortant).
- Questions posées par les membres du Comité.

En ce qui concerne l'élection des membres du Conseil d'Administration, les candidats sont priés de faire acte de candidature par lettre au Comité avant le 1^{er} décembre.

Après cette Assemblée Générale, un **exposé et une visite commentée** des lieux montreront l'importance de cet ensemble architectural dans le site meudonnais. Le Conseil d'Administration souhaite que de très nombreux membres de notre Comité participent à cette réunion.

A cette visite seraient les bienvenus ceux de vos amis qu'elle intéresserait, même s'ils ne sont pas membres de notre Comité. N'hésitez pas à les convier.

M. Roger MILLET, Président.

M. Raymond COSSE, Secrétaire Général.

Cotisations : Membre Bienfaiteur à partir de	100 F	par chèque ou mandat au nom du Comité de Sau-
Membre Adhérent	40 F	vegarde des Sites de Meudon, « En la Mairie de
Membre Sympathisant	15 F	Meudon » - C.C.P. PARIS 22.465.15.

DE LA PIÈCE DES BRILLANTS AU PROJET DE ZAC ARNAUDET

Évolution d'un site

Il ne saurait être question ici d'ajouter au dossier déjà lourd du projet de ZAC Arnaudet des considérations géologiques, techniques ou urbanistiques, amplement développées par les partisans ou les adversaires de ce projet, mais beaucoup plus modestement, d'essayer de retracer l'évolution de ce secteur.

L'ancienne pièce des Brillants, qui coïncide presque exactement avec la zone à restructurer, fit partie pendant des siècles du grand domaine que les Chartreux de Paris possédaient aux Moulineaux. Ce domaine, comme tous ceux qu'ils détenaient aux alentours de la capitale, était confié à un fermier et n'avait

aucun caractère religieux : il procurait aux moines fruits, laitages, grains et vin et de ce fait, comme toute « maison rustique » bien organisée, comportait prairies, pâtures, labours, vergers, vignes, ferme et moulin. Notre pièce des Brillants était le clos de vigne du domaine, destination tout à fait normale pour la partie médiane d'un coteau exposé au couchant. Les Chartreux, d'ailleurs, n'avaient pas innové : patiemment ils avaient racheté aux vigneron d'Issy et de Meudon d'innombrables parcelles en ce lieu que l'on trouvait déjà appelé « Briants » en 1506 et plus anciennement « Clos Baban » ou « Clos Baudouin » (1376).

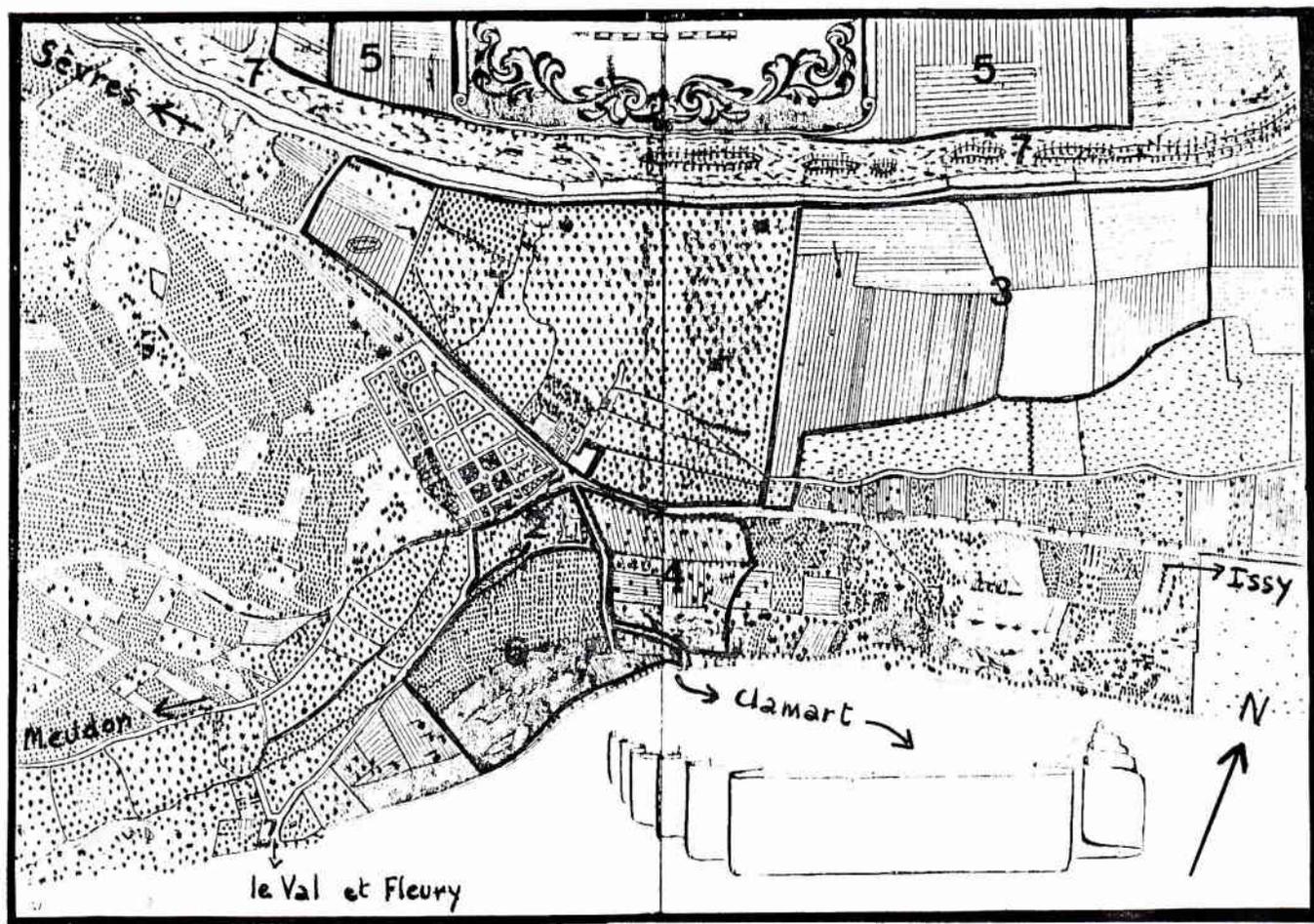


FIGURE 1. — Le domaine des Moulineaux appartenant aux Chartreux de Vauvert, à Paris, tel qu'il se présentait vers 1670. Aucun religieux n'y habitait.

Archives Nationales N IV Seine 20 pl. 17

- 1) Ferme des Moulineaux et clos.
- 2) Le moulin des Moulineaux et son clos.
- 3) La Bonde ou les Ponceaux (terres labourables).
- 4) La Pâturage de Montquartiers (ou Rubassin).
- 5) Terres labourables dans l'île Saint-Germain.
- 6) La pièce des Brillants (vignes et friches).
- 7) Petit bras de Seine.

Alors que la ferme, son verger et ses pièces de labour s'éten-
daient dans la plaine inondable, de l'autre côté de la route,
sur leur coteau, la pièce des Brillants, la Pâture des Mont-
quartiers et le clos du Moulin étaient solidaires. Le vieux
« chemin de la procession de Clamart à Saint-Cloud » (actuelle
voie de Saint-Cloud) dévalant la colline vers la ferme marquait,
comme maintenant, la limite des paroisses d'Issy et Meudon.
Mais cette limite, toute symbolique, n'empêchera pas, un jour,
la pénétration très profonde des carrières d'Issy sous les
Brillants.

Un très beau plan aquarellé dressé par un père chartreux
vers 1670 (1 et fig. 1) nous donne une vision idyllique de ces
bords de Seine où l'on distingue même quelques pêcheurs
tirant leur barque. Le Clos Maître Gilles (occupé actuellement
par les usines Chaussou) est alors une grande propriété bour-
geoise qui change souvent de propriétaire.

Situons dans son environnement ancien et actuel la pièce
des Brillants Elle se trouvait bornée à l'ouest par l'ancien
chemin de Fleury (au tracé assez différent de l'actuelle rue du
Docteur-Arnaudet [voir fig. 3]), au nord-ouest par la chaussée
du bief du moulin (emplacement occupé par l'actuelle ligne
des Invalides), au nord-est par la voie de Saint-Cloud, déjà
mentionnée (bordée, lit-on, de gros noyers), au sud, aux abords
du Val, par les labours du lieu-dit « les Boutilliers ». Nous
notons, sur le plan (fig. 2) qu'au-dessus des vignes, dans une
partie laissée en friche, on a déjà fouillé de la pierre.

Le ru d'Arthelon était en partie dérivé dès le Val pour
alimenter le moulin des Moulineaux. Ce canal d'aménée lon-
geait le chemin de Fleury, recueillait l'eau de la fontaine des
Brillants avant de séjourner dans le large bief bordé de saules.
Après avoir fait tourner la lourde roue de bois, ces eaux tra-
versaient la chaussée pour aller irriguer le grand verger de la
ferme des Chartreux s'étendant jusqu'à la Seine.

*
**

Par décret du 2 novembre 1789, l'Assemblée Constituante
mettait à la disposition de la nation les biens du clergé. Le riche
domaine des Moulineaux, sa ferme et son moulin, à cheval sur
Meudon et Issy, devaient tenter les deux communes mais il fut
finalement adjugé par décret du Directoire de Versailles (le
31 décembre 1790) à un particulier, le citoyen Antoine-
Adolphe Seiglière Belleforière de Soyecourt de Feuquières. En
ces époques troublées, les fortunes se faisaient et se défaisaient :
la famille de Soyecourt décimée par la Révolution et couverte
de dettes dut se dessaisir du domaine au profit d'un sieur
Huvelin qui le revendit en 1803 à Alexandre Berthier, futur
prince de Wagram et maréchal de France. Il n'est pas possible
ici de s'étendre davantage sur ces mutations, mais à travers
baux et contrats de vente, un paysage se dessine pour les pre-
mières années du siècle.

Le moulin, dûment baillé à un meunier, tourne toujours,
mais, au-dessus, les vignes ont été arrachées et, en leur lieu et
place, ainsi que sur la plupart des terres de labour dépendant
du domaine, s'étendent uniformément luzerne et sainfoin. La
capitale se nourrit mieux et dix nourrisseurs de bestiaux de
Paris, Vaugirard et Issy font leurs fourrages aux Moulineaux
sur des terres prises à bail. Le sieur Huvelin qui introduit cette
nouveau pèse également sur les destinées futures du quartier
Arnaudet en cédant à deux blanchisseurs, Jean-Louis Saimbault

et Jean-Louis Luquet, deux parcelles (les premières) de la pièce
des Brillants proches de la fontaine désormais appelée la
Goulette (ou la Coulette) aux Moines. Ces parcelles s'étendent
en longueur jusqu'au chemin des Pucelles et bientôt le pro-
meneur remontant vers le Val par le chemin de Fleury aperçoit
les pieux et cordes des étendoirs (2) montant à l'assaut de la
colline là où jadis s'alignaient les échelas. Ces deux premières
blanchisseries, au cours du demi-siècle, se multiplieront, s'agran-
diront, se diviseront, partie louées, partie cédées et peupleront
le quartier. Mais le plan cadastral de 1816 nous donne encore
l'image d'un secteur très rural (3).

*
**

Pendant ce temps les choses bougeaient au Bas-Meudon et
aux Moulineaux. On sait que des fours à chaux existaient déjà
à Meudon au XVII^e siècle. En ce début de XIX^e, au pied des
pentes les carrières se multipliaient pour exploiter le blanc dit
« d'Espagne » puis « de Meudon ». C'était pour la plupart
de petites exploitations. Parfois un propriétaire donnait à bail,
dans sa carrière, à quatre ou cinq carriers, des masses à extraire
sous forme de « rues » à exploiter se raccordant d'une façon
ou une autre à la rue principale. Ces carriers travaillaient, le
plus souvent, avec un seul ouvrier.

Mais en 1817 un ingénieur, Louis Vicat, mit au point un
procédé très économique de fabrication d'un ciment artificiel
appelé « chaux hydraulique » et une fabrique s'ouvrit dès 1818
aux Moulineaux.

Dans la préparation de cette chaux hydraulique entraient
quatre parties de craie de Meudon et une partie d'argile plas-
tique que l'on délayait dans de l'eau. La pâte obtenue après
décantation était façonnée en briquettes et calcinée dans des
fours. Cette chaux hydraulique avait pour particularité de
durcir sous l'eau. Elle fut bientôt très demandée et, tout autour
de Paris, les carrières de craie et d'argile plastique durent inten-
sifier leur production. Or au Bas-Meudon/Moulineaux, « par
une circonstance des plus heureuses, l'argile plastique se trou-
vait immédiatement au-dessus de la craie » (Dr E. Robert).

C'est ainsi que l'ancienne « Pâture des Montquartiers »
devint le siège d'une très intense exploitation (4) de l'une et
de l'autre par la Sté Bilbille Fayard et Cie qui s'était rendue
propriétaire de cette ancienne dépendance du domaine des
Chartreux. Aux dires du Dr Robert elle était de loin la plus
importante fabrique de chaux hydraulique de l'endroit. Elle
avait donc vite épuisé ses propres masses exploitables et, dès
1844, passant sous la voie de Saint-Cloud, elle attaqua, en
prolongeant ses carrières souterraines, la masse de craie des
Brillants.

Elle en exploitait déjà l'argile plastique située au-dessus,
concurrentement avec la Briqueterie des Moulineaux.

Cette pièce des Brillants, ainsi que la quasi totalité de
l'ancien domaine des Moulineaux, mis en adjudication (5) par
une veuve Gonin en 1837, était devenue la propriété de la
comtesse de l'Espine qui possédait déjà le château d'Issy et
ses dépendances. C'est donc d'elle que les exploitants dont nous
venons de parler tenaient baux ou locations verbales. En plus
d'un loyer annuel, ces carrières lui rapportaient par mètre cube
de « vide », ou d'extraction, 50 centimes pour l'argile et 75
pour la craie.

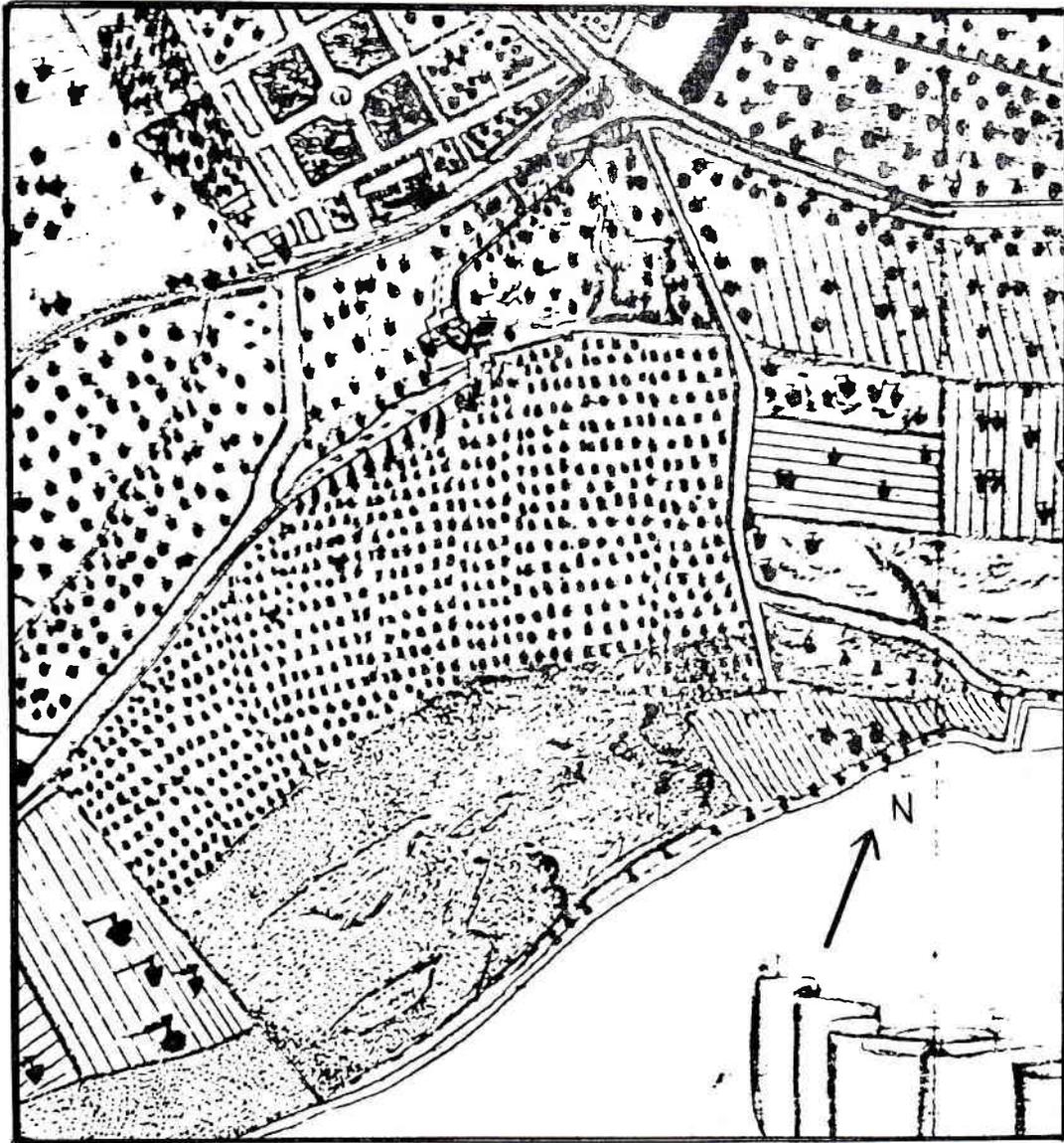


FIGURE 2. — N IV Seine 20 pl. 17 (détail) : *La pièce des Brillants et le clos du Moulin.*

Une énorme consommation de chaux hydraulique et autres matériaux de construction fut faite de 1840 à 1844 pour la construction des fortifications de Paris et forts de proche banlieue. Mais vers les années 1850, la demande était retombée.

*
**

Revenons momentanément au bas du chemin de Fleury ou à « La Coulette aux Moines », nom que porte désormais ce quartier de blanchisseurs. Dès 1837 de nombreuses parcelles avaient été acquises par la Société des Chemins de Fer de l'Ouest et des légions d'ouvriers s'emparaient du chantier. De mois en mois, sous l'immense remblai, disparaissaient les terrains familiers, la maison Lhoest, les vignes des Boutilliers. Pour passer sous le pont-tunnel, le chemin pavé de Fleury voyait son tracé modifié et les gens de la Coulette aux Moines se sentaient de plus en plus séparés de ceux du Val. Le ruisseau coulait désormais sous terre (6), mais on ne le regrettait pas trop : à la Ferme on se plaignait « des émanations d'une odeur

très désagréable de ses eaux, chargées qu'elles étaient des résidus qu'y déposent les nombreuses blanchisseries de Fleury et du Val » et on demandait la construction d'une pierrée au carrefour

Le vieux moulin des Moulineaux avait été remplacé par une Féculerie et Distillerie qui utilisait encore son bief et sa roue. Cette entreprise employait une main-d'œuvre saisonnière après la récolte de pommes de terre. Elle en rapait annuellement de 8.000 à 10.000 septiers et distillait environ 400 hectolitres d'alcool à 36 degrés. Le vicomte de l'Espine gérait cette affaire pour sa mère.

*
**

La vieille comtesse de l'Espine aimait beaucoup son château d'Issy et y résidait volontiers. Elle avait deux fils.

Charles, l'aîné, comte de l'Espine, souvent absent, semble s'être assez peu intéressé au domaine familial d'Issy, resté en indivision (7). Il délégua ses pouvoirs à son frère.

Celui-ci, Alexandre Emile, vicomte de l'Espine, fut, au contraire, un notable issu. Il fut même un temps maire du village. C'est lui qui s'occupait des intérêts de la famille, surtout après le décès de sa mère intervenu en 1849.

Le 13 février 1856 mourait à son tour Charles de l'Espine, laissant pour unique héritière sa fille Marie-Eulalie-Alexandrine épouse de Charles Ferdinand de Bourbon, comte de Busset.

Et le 31 juillet 1857, soit un an et demi plus tard, Alexandre Emile, devenu comte de l'Espine, et sa nièce, la comtesse de Busset, vendaient au Comptoir Central de Crédit à Paris (8) le château d'Issy, le domaine des Moulineaux et toutes leurs dépendances.

Le comte et la comtesse de Busset s'étaient faits représenter par un mandataire.

*
**

On a parfois déduit de cette vente que les Bourbon-Busset seraient à l'origine des carrières de craie des Brillants.

L'examen des documents montre que :

1°) Charles de Bourbon, comte de Busset, ne fut copropriétaire de la pièce des Brillants que durant un an et demi (février 1856-juillet 1857), et ce, du fait de sa femme.

2°) Les seules carrières existantes alors étaient celles de la Stré Bilbille Fayard Schacher d'Issy ouvertes en 1844 sous la voie de Saint-Cloud et encore loin d'avoir l'extension qu'on leur connaît actuellement (un deuxième passage et une nouvelle extension furent sollicités en 1860 - voir fig. n° 3). Ces carrières n'étaient et ne sont accessibles que par le bas d'Issy.

3°) Les premières carrières du chemin de Fleury (actuelle rue du Docteur-Arnaudet), celles qu'il est convenu d'appeler les carrières Malsac, ne verront le jour que 15 ans plus tard.

Il faut donc renoncer à cette hypothèse.

*
**

M. Louis Malsac, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de blanquetiers était lui-même marchand de blanc mais... aux Montalais (route des Gardes). Il avait épousé en 1859 Antoinette Justine Mimard, fille de Pierre Sébastien Mimard, maréchal-expert.

Le 17 décembre 1871, au lendemain de la guerre, les trois frères Luquet mettaient en adjudication l'ancienne blanchisserie familiale de la Coulette aux Moines, 7, chemin de Fleury, agrandie et louée à plusieurs particuliers. Elle avait souffert du fait de la guerre et était en partie incendiée. Cette blanchisserie était, rappelons-le, l'une des deux premières établies sur la terre des Brillants. M. Mimard s'en porta acquéreur. L'acheta-t-il pour son sous-sol et la masse de craie qu'il pouvait recéler ? Le fait est que, le 3 juin 1872, il déposait auprès du service des Mines une demande d'exploitation et, le 25 mai 1875, Louis Malsac demandait l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la carrière ouverte par son beau-père. Il y a tout lieu de penser, d'ailleurs, qu'il avait été de moitié dans l'entreprise.

Les carrières de craie auxquelles on accède par la rue du Docteur-Arnaudet sont donc parmi les plus récentes de la région (9) ce qui explique la perfection de leur facture et leur parfait état de conservation. Une masse de craie vierge, des directives précises, un carrier très au fait de son métier et l'on a du bel œuvre.

Un rapport du service des Mines établi en 1885, soit au bout de 13 ans d'exploitation, nous renseigne sur l'état de la carrière dirigée par M^{me} Malsac, veuve depuis 1880 :

« Cette carrière est ouverte dans la côte d'Issy-Clamart prolongée, à l'est de la rue de Fleury. On accède aux travaux par une descenderie de 80 m de long et 11 cm de pente par mètre.

« Cet ouvrage est solidement maçonné.

« On exploite par la méthode des piliers tournés.

« Le traçage est assez régulier. Les rues en plein cintre ont 3 m de hauteur sous clé et les piliers qui sont carrés, 6 m sur 6. On se dispose à ouvrir un étage inférieur en réservant un estau de 3 à 4 m; les piliers de cet étage auront 8 m sur 8 et les rues 2 m de large et une hauteur de 2,50 m.

« La superficie de la zone exploitée est de 3.827 m², et le rapport du plein au vide 1,23.

« Le recouvrement compté à partir du ciel des travaux est de 24,50 m dont 3 m de craie.

« L'abattage se fait exclusivement au pic.

« Les plans sont mis à jour à la fin de chaque année.

« En somme cette exploitation paraît bien conduite et ne comporte aucune observation. »

*
**

Comment fonctionnait une exploitation familiale ?

La mairie de Meudon demandait, chaque année, pour les statistiques des carrières, un compte rendu succinct d'exploitation. Nous apprenons ainsi que M^{me} Vve Malsac, en 1885, employait quatre ouvriers, qu'elle payait 4,50 F par jour, et extrayait 500 m³ de craie par an. Quelques années plus tard, son fils, Charles Louis Malsac, qui avait repris l'entreprise familiale, déclarait employer trois hommes et « faire » annuellement 625 m³ (1893) ou 1.200 tonnes (1896) de craie. Il payait ses ouvriers 4,40 F par jour.

On se souviendra que deux blanchisseurs s'étaient établis en 1803 à la Coulette aux Moines. Nous avons vu l'entreprise Malsac remplacer la blanchisserie Luquet. En 1889, un autre fabricant de blanc, Eugène Demarne, s'installait aux 11 et 13, rue de Fleury, plus ou moins sur l'emplacement de l'ancienne blanchisserie Saimbault. Il reprenait le début d'exploitation de la Société Marland, dite des Blancs Minéraux, fondée en 1883, et tout aussitôt en conflit avec deux blanchisseurs ses voisins pour une histoire d'eaux souterraines accidentellement détournées. Eugène Demarne, blanquetier à Issy, avait l'expérience du métier, il connaissait les contraintes du quartier et pareille aventure ne lui arriva pas. Son exploitation qui s'étendait au-delà du sentier des Mauduits jusqu'au sentier des Brillants présente, sur le plan des carrières, un aspect encore plus régulier que l'exploitation Malsac. M. Bouchery, la décrivant en 1967 lors d'une promenade-conférence en disait : « Contrairement à certaines autres dont le tracé, manifestement plus ancien, affecte la plus invraisemblable fantaisie, cette carrière offre le tracé d'une ville dont toutes les rues constitueraient un « quadrillage » assez régulier de voies perpendiculaires; le « ciel » parfaitement arrondi en voûtes, formant aux carrefours, à la manière des nefs romanes, des clés où subsiste souvent le clou, le repère, de celui qui les a tracées. »

Ces deux carrières, réunies, communiquent maintenant.

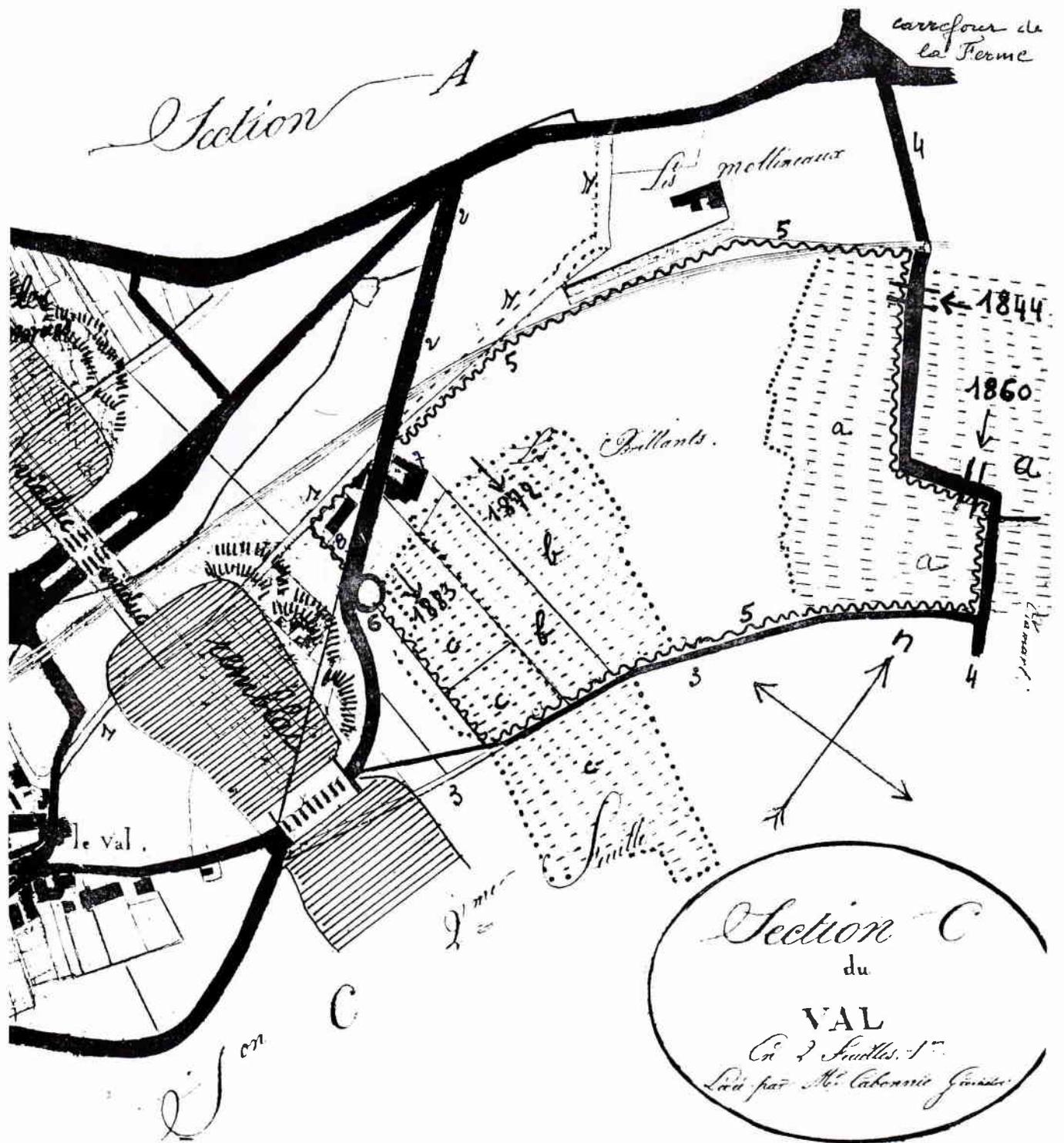
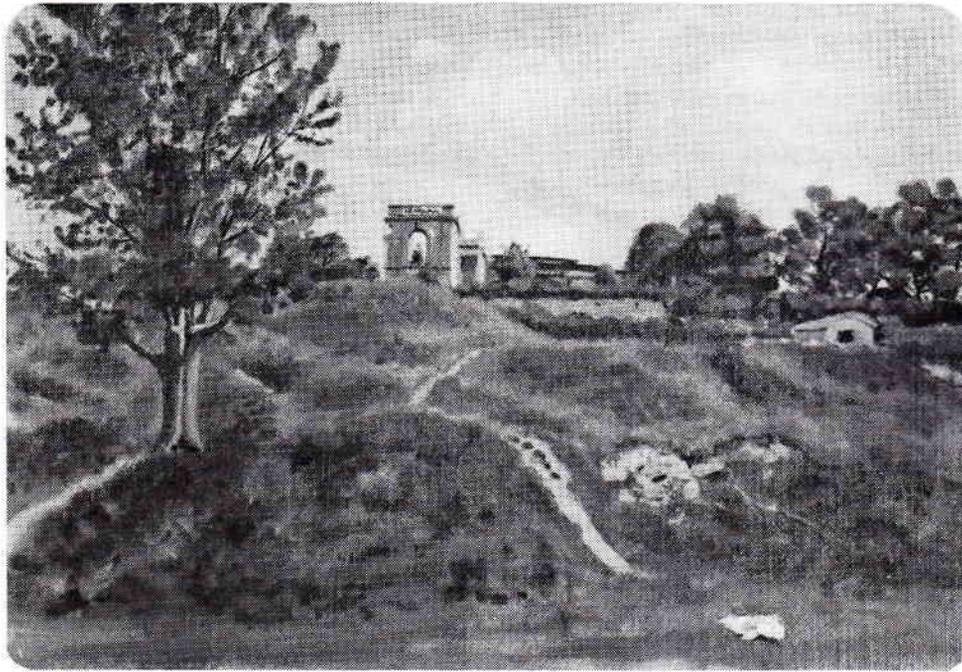


FIGURE 3. — Mairie de Meudon. Plan cadastral de 1816 portant en surcharge les nouvelles routes et les voies ferroviaires. On y trouvera également pour les besoins de cet article :

- 1) Ancien chemin de Fleury (XVIII^e).
 - 2) Nouveau chemin (pavé) de Fleury, rectifié après la construction du chemin de fer de l'Ouest.
 - 3) Chemin des Pucelles.
 - 4) Voie de Saint-Cloud.
 - 5) limite de l'ancienne pièce des Brillants.
 - 6) La Coulette aux Moines.
 - 7) Blanchisserie Luquet en 1816.
 - 8) Blanchisserie Saimbault en 1816.
- et a) pénétration des carrières Schacher d'Issy,
 b) carrières Malsac,
 c) carrières Demarne.



Le lieu-dit « Les Buttes » couronné par le Musée Rodin, encore inachevé, en 1920 (peint par M. Mongault).

Un peu plus haut, au n° 15 du chemin de Fleury, Rodin fit l'acquisition, en 1903, d'une petite maison jouxtant la fontaine de la Goulette, maison qui devait lui servir d'atelier et de dépôt pour ses moules et moulages. Il était propriétaire depuis huit ans de la Villa des Brillants, située au-dessus, sur le coteau, au lieu-dit les Pucelles. Il l'avait rachetée à une femme peintre et sculpteur et bientôt l'agrandissait de plusieurs terrains alentour, construisait un petit Musée des Antiques en réemployant le fronton et le péristyle du château d'Issy, brûlé en 1871, s'isolait des abords ingrats par un écran de verdure. Un admirable panorama sur les lointains se découvrait de là-haut.

En bas, à la Coulette aux Moines, la vie continuait mêlant blanchisseurs et blanquetiers. Un dernier chantier avait mis le quartier en émoi et l'avait cloisonné encore un peu plus, dans les dernières années du siècle, avec la construction du « chemin de fer électrique » (actuelle ligne des Invalides).

Avec ce chantier avait cessé l'exploitation de la glaisière des Brillants dépendant de la Briqueterie des Moulineaux. Les photographies du début du siècle nous montrent un paysage bosselé, torturé, dénudé, couvert seulement par endroits d'une herbe rase. On ne parlait plus des « Brillants », mais des « Buttes ». Et pourtant quelques années plus tard, la nature ayant repris ses droits, cet endroit sauvage se couvrait d'herbes et de buissons. M. Mongault nous raconte : « Ce lieu était un paradis pour les enfants du Val, de la Fourche et de la Ferme, un paradis pour les botanistes tant il y avait de fleurs sauvages multicolores, pour les entomologistes, pour les ornithologistes... »

Durant quelques décennies encore, on exploita le blanc tandis que s'installaient les champignonnières dans les galeries désaffectées. Vinrent ensuite, en surface, les entreprises de

travaux publics qui remodelèrent le secteur par terrasses afin d'y établir leurs entrepôts et ateliers. C'était hier...

*
**

Evolution d'un site disions-nous en commençant. Le présent est bien connu de tous, nul ne sait encore ce que sera l'avenir. Non sans quelque nostalgie remontons chez Rodin contempler ce qui demeure et qu'il a tant aimé : la « vasque admirable » du paysage, simplifié dans ses lointains, au-dessus duquel un ciel changeant multiplie à l'infini ses effets de contrastes et de lumière.

Marie-Thérèse HERLÉDAN.

*
**

NOTES

- (1) *Archives Nationales* N IV Seine 20 pl. 17.
- (2) Etendoirs en plein air (on a encore beaucoup de place) qui précèdent les constructions à claire-voie que l'on connaîtra plus tard.
- (3) Mairie de Meudon. Une troisième maison, la maison Lhoest, louée à des blanchisseurs figure sur ce cadastre. Nous l'avons laissée volontairement de côté, et parce qu'elle est en dehors de la pièce des Brillants, et parce qu'elle disparaîtra sous le remblai de la voie ferrée en 1839.
- (4) Ce terrain était naguère occupé par la Brasserie des Moulineaux.
- (5) La « Pâturage des Montquartiers » ne faisait pas partie de cette vente ni non plus deux nouvelles parcelles des Brillants acquises par Luquet qui s'agrandissait ainsi vers l'est.

(6) En 1803, il coulait encore le long du chemin de Fleury à la hauteur des deux blanchisseries. Il était bordé de saules comme le bief du moulin. Ces saules durent être arrachés pour construire des pontons permettant d'accéder aux terrains vendus.

(7) Alors que les Moulineaux appartenaient en propre à la comtesse qui en avait fait l'acquisition durant son veuvage.

(8) Le gérant en était M. V.-C. Bonnard. Il revint au gendre de celui-ci, M. Edouard Naud, de lotir la plupart de ces acquisitions et de changer complètement les structures du vieux village d'Issy.

(9) Ces carrières, tard venues, prenaient la colline à revers.

SOURCES MANUSCRITES

Mairie de Meudon 0/226 - F/37, 38 - Cadastre 1816.

Archives Nationales - Chartreux de Paris : S. 3968, 3969, 3970, 4096.

Minutier central des Notaires - LXXXVI, 1006, LXVIII, 1093.

Archives de l'ancien département de la Seine - DQ/11,3, D4P4/43 33132/65/1 (154-156).

Archives départementales des Hauts-de-Seine. — Pour la période 1790-1880, très nombreux emprunts aux minutes des anciens notaires de Meudon déposées par l'étude Brisse.

SOURCES IMPRIMÉES

Dr E. ROBERT. — *Histoire et description naturelle de Meudon*, 1843.

Joseph NAUD. — *Le château d'Issy*, 1926.

Cahiers de l'Université Paris-Sud (B.N. 4° Z 9045 3), mars 1982. —

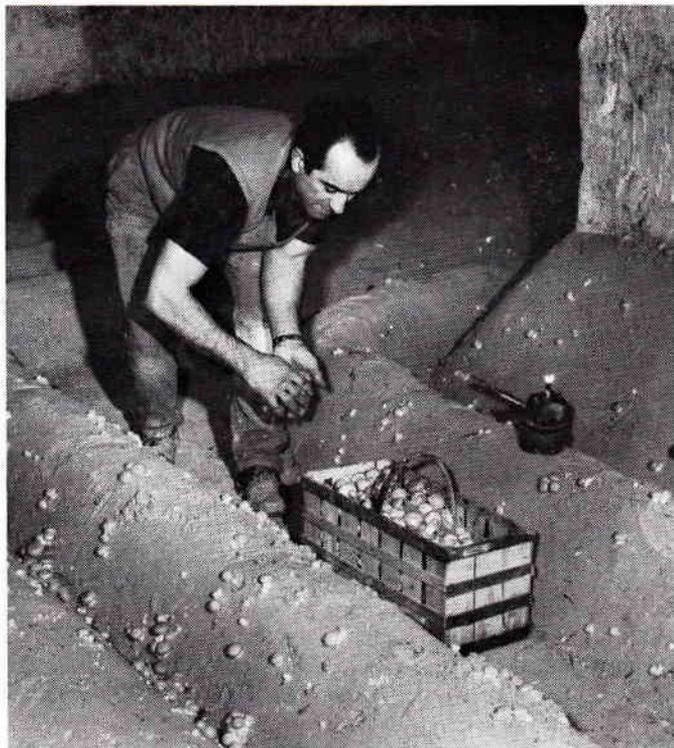
« La craie de Meudon », p. 115-132.

Les Amis de Clamart, mars 1984. — « L'industrie minière à Clamart » (article de la S.E.H.D.A.C.S.).

Bulletin des Amis de Meudon, n°s 20, 77, 94, 113.

∴

Que soient ici remerciés M^{lle} Agnès Barbier, conservateur du Musée d'Issy-les-Moulineaux, M. Mongault, M. Villadier, conservateur du Musée de Meudon, et tout particulièrement M^e Brisse, qui ont grandement facilité mes recherches.



Champignons dans la carrière Malsac (Ph. Bouchery).

LE BLANC DE MEUDON

Tous les Meudonnais ont entendu parler du « Blanc de Meudon », mais savent-ils bien de quoi il s'agit exactement ? J'avoue ma propre ignorance. C'est pourquoi j'ai recherché quelques renseignements à ce sujet et je vous les communique.

Le blanc de Meudon n'est pas autre chose que de la craie raffinée. Formée par l'accumulation de débris organiques microscopiques, la craie est une roche sédimentaire déposée il y a 65 à 135 millions d'années, largement répandue dans le bassin de Paris et qui a donné son nom à une période de l'histoire de la terre : le crétacé. Elle est blanche, friable, poreuse et contient des bancs de silex très durs et des macro-fossiles (oursins et bélemnites). La vallée de la Seine a entaillé profondément les couches tertiaires et atteint la craie à Issy-les-Moulineaux, Meudon, Bougival et Port-Marly.

La craie était extraite en galerie plein cintre de 3 à 10 m de hauteur et 3 à 4 m de largeur. Généralement trois étages superposés communiquaient par pentes douces, escaliers et puits. L'ouvrier détachait les blocs au pic en commençant par le haut de la galerie et en descendant par banquettes successives. Les blocs étaient ensuite chargés dans des charrettes ou des wagonnets sur rail tirés par des chevaux.

L'exploitation de certaines carrières de craie remonte au moins au XVIII^e siècle et s'est poursuivie jusqu'en 1925. Malgré son peu de dureté et sa perméabilité, la craie a parfois été utilisée comme pierre à bâtir. Découpée en bâton, elle permettait aux écoliers de jadis d'écrire sur le tableau noir. Mais ses principales utilisations étaient d'ordre agricole (amendement des terres) ou industriel. Mélangée à de l'argile, elle a été employée dans la fabrication des chaux et ciments. Mais surtout, broyée, purifiée et moulée en pains, elle a fourni le blanc de Meudon pour la fabrication de peintures et mastics, de produits de nettoyage et même de produits cosmétiques (les élégantes n'hésitaient pas, au XVIII^e siècle, à mettre du blanc de Meudon sur leur visage pour blanchir leur peau).

Le blanc de Meudon était préparé à l'entrée de la carrière et selon les étapes suivantes :

- concassage des blocs à l'aide de masses ou de meules (M. Mongault, qui nous a fait part de ses souvenirs d'enfant, nous a précisé qu'à l'entrée de l'entreprise Malsac on pouvait apercevoir deux grandes meules en fonte de 1,50 m de diamètre et de 0,40 m de largeur);
- délayage de la poudre dans des réservoirs remplis d'eau;

- séparation des impuretés grossières par décantation;
- précipitation de la craie fine en suspension;
- évacuation de l'eau en surplus et égouttage de la craie;
- mise en forme de pains et séchage sous des hangars.

Le blanc se présentait sous forme de plaquettes de $30 \times 30 \times 4$ cm. Pour sa commercialisation le blanc le mieux raffiné était moulé en forme de pains d'un diamètre de 6 à 7 cm et d'une longueur de 30 cm. En 1821, cent pains de blanc de Meudon pesant environ 24 livres, se vendaient à Paris entre 8 et 10 francs.

Sur la carte postale reproduite en couverture, on voit nettement les hangars des entreprises Malsac et Demarne où séchaient les pains de blanc, vers 1910. On y aperçoit également, à l'extrême gauche, la maison de la Coulette aux Moines appartenant alors à Rodin et, plus au centre, l'étendoir d'une blanchisserie.

Henri MESLET.

(Documentation : Robert Chardon et Jacques Favraux - S.E.H.D.A.C.S.)

LA VISITE DE LA FORÊT DU 26 MAI 1984

Les coupes prévues en 1985

La visite du printemps 1983 avait porté sur les étangs et leur alimentation. Celle prévue en 1984 devait normalement concerner l'entretien de la forêt et donc les coupes décidées par l'Office National des Forêts.

Les protestations des riverains de la parcelle 29 située à proximité du Quartier des Capucins ont amené les organisateurs de la visite et plus particulièrement les fonctionnaires de l'O.N.F. à faire porter leurs explications sur les coupes en cours ou prévues et à inviter les participants à les parcourir.

Ceux-ci étaient d'ailleurs plus nombreux que d'habitude puisque, aux membres du Comité, s'étaient joints des habitants de la rue du Bel-Air. C'est donc une trentaine de personnes qui ont pu, pendant plus de deux heures, poser des questions à M. Charreton, Ingénieur, Chef de la Subdivision de Versailles de l'O.N.F., et aux trois collaborateurs qui l'accompagnaient et recueillir leurs explications.

M. Charreton a bien voulu, à l'intention de nos lecteurs, résumer celles-ci dans un exposé que nous faisons un grand plaisir de publier étant donné qu'il contient les règles qui président à l'entretien du massif forestier de Meudon, règles qu'il est indispensable de connaître.

**

Exposé de M. Charreton sur l'entretien des forêts

La Forêt Domaniale de Meudon est un massif d'environ 1.100 ha de bois, sur deux départements (Yvelines et Hauts-de-Seine) et six communes.

Une telle forêt nécessite, afin d'assurer sa pérennité, une réflexion profonde quant à sa gestion. Pour cela, les forestiers ont raisonné sur deux plans :

- Premièrement, un objectif à long terme (à l'échéance de 2070), consistant à transformer l'actuelle forêt de Meudon en une futaie feuillue à dominante chênes (arbres de même âge sur une parcelle) au lieu du taillis sous futaie actuel (arbres de tous les âges sur une parcelle), la futaie étant plus adaptée à la fréquentation du public;
- Deuxièmement, afin de réaliser cet objectif à long terme, un plan d'aménagement sur quinze ans est réalisé, prévoyant toutes les interventions nécessaires durant ces quinze années. Il s'agit à proprement parler de l'amé-

nagement de la forêt, document qui nécessite un très gros travail de préparation et qui est approuvé par le Ministère de l'Agriculture.

L'aménagement actuel a débuté en 1970 et expire en 1984 (les études pour le prochain aménagement sont en cours).

Ce document n'est pas seulement indicatif des travaux à réaliser, mais oblige à les exécuter, évitant ainsi des interventions désastreuses et contraires aux objectifs de départ.

En ce qui concerne la Forêt Domaniale de Meudon, sa vocation première est l'utilisation pour les loisirs. L'aménagement en a tenu compte sur de nombreux points :

- Aménagement pour accueillir le public :
 - pelouses,
 - tables, bancs, poubelles,
 - routes ouvertes à la circulation et parkings.
- Adaptation des travaux forestiers :
 - passages plus rapprochés pour entretenir les parcelles (tous les quinze ans au lieu de tous les vingt-vingt-cinq ans),
 - régénération sur des parties de parcelles de 4 ha maximum (au lieu de parcelles entières de 10 à 15 ha).

Bien qu'adaptée à la fréquentation, la forêt doit tout de même être gérée comme le sont toutes les forêts. Pour cela l'Office National des Forêts parcourt le bois régulièrement et marque les arbres. Deux types de coupes sont ainsi distinguées :

1. Les *coupes de régénération*, destinées à régénérer la forêt par morceau, et assurer ainsi sa pérennité. Deux cas sont alors envisageables :

- s'il existe un peuplement de chênes assez important (environ un arbre tous les dix mètres), il est possible de faire une régénération naturelle. Après avoir dégagé les semenciers, ces derniers produiront des glands qui germeront. Dès les jeunes chênes installés, une coupe des parents devient urgente, le jeune chêne exigeant beaucoup de soleil. Ces opérations prennent environ dix ans avant la coupe définitive des semenciers;
- si le peuplement est trop pauvre, ou les chênes trop vieux (ne donnant plus de glands), il est nécessaire de procéder à une replantation après avoir tout coupé. Les plants installés seront essentiellement des chênes élevés en pépinière.

2. Les coupes d'amélioration, qui ont deux rôles :

- enlèvement des arbres morts et dépérissants qui constituent un danger pour les promeneurs;
- sélection des plus beaux arbres et coupe des arbres qui empêchent leur développement en les étouffant.

D'une manière pratique, la Forêt Domaniale de Meudon est à base de chênes, et l'objectif est de maintenir le chêne, essence très longévive et agréable pour le promeneur. Cette essence vit en moyenne 160 ans sur cette forêt, ensuite elle dépérit très vite et les régénérations naturelles sont compromises. Afin de maintenir une forêt équilibrée, il est donc prévu de régénérer 1/160^e de la forêt par an.

En fait, cette situation idéale n'existe pas à Meudon. La forêt étant très vieillie, il a fallu envisager de la renouveler en cent ans, ce qui amène à régénérer 7,75 ha/an en moyenne, essentiellement par régénération artificielle (coupe rase et plantation).

Les coupes d'amélioration sont programmées, pour leur part, de manière à parcourir toute la forêt en quinze ans, soit un passage dans chaque parcelle durant l'aménagement.

L'ordre de passage des coupes d'amélioration et le choix des emplacements des coupes de régénération ont été déterminés par l'aménagement en tenant compte :

- de l'état sanitaire du peuplement,
- de sa durée de survie estimée,
- de la répartition géographique des coupes afin d'éviter de tout régénérer dans le même secteur.

Une fois marquées, ces coupes sont mises en vente chaque automne, les travaux d'abattage étant réalisés par les exploitants forestiers. A cela, deux raisons :

- le manque de personnel qualifié à l'O.N.F. qui nous empêche de réaliser nous-mêmes ces travaux;
- d'autre part, la nécessité de faire ces travaux au moindre coût, les coupes vendues ne coûtant rien à l'O.N.F. Par contre, il est illusoire de croire que ces coupes rapportent beaucoup à l'O.N.F. Etant donné les contraintes imposées aux exploitants et compte tenu de la vocation d'accueil du public, la forêt de Meudon est fortement déficitaire (en 1982, elle a coûté dix fois plus que ce qu'elle a rapporté), ce déficit étant compensé au niveau national par les forêts plus productives de l'Est de la France.

En région parisienne, l'Office National des Forêts essaie de favoriser l'accueil du public en rendant la forêt plus accueillante et se doit de la conserver en la régénérant régulièrement. Ces deux buts sont parfois en contradiction localement, mais le raisonnement étant appliqué sur l'ensemble du massif, ces contradictions parviennent à se résoudre.

*
**

Les coupes prévues en 1985

1. Coupes de régénération (coupes rases).

Parties des parcelles 18 (à proximité de la route du Tronchet, à Meudon-la-Forêt) et 20 (le long de la Nationale 306/A dite « des sept tournants»). Vente en automne. Début d'exploitation : hiver 1984-1985. Délai d'exploitation : 15 octobre 1985, sans prorogation possible.

2. Coupes d'amélioration : parcelles 28, 29, 30, 31, 32 et 33, c'est-à-dire autour des terrains des Fonceaux). Vente en automne. Début d'exploitation : 15 avril 1986 avec possibilité de prorogation d'un an.

*
**

Ainsi se termine, en ce qui concerne Meudon, l'« aménagement » de la forêt dont il est question dans l'exposé de M. Charreton. A la fin de son cycle, il touche le secteur qui, s'il n'est pas le plus fréquenté, paraît être le plus cher à certains Meudonnais.

Aussi avons-nous demandé que les coupes d'amélioration soient étalées dans le temps. Il nous a été objecté qu'une telle mesure susciterait de graves difficultés pour les exploitants et que certaines routes et des chemins forestiers resteraient plus longtemps impraticables pour les promeneurs. Cette dernière raison nous a paru péremptoire.

*
**

Je ne voudrais pas terminer cette rubrique sur les bois de Meudon sans rendre, à titre personnel, hommage aux fonctionnaires de l'Office National des Forêts qui ont su s'adapter à un milieu qui n'est pas habituellement celui des forestiers.

A chaque occasion, patiemment, aimablement, les services de l'O.N.F. exposent comment une forêt insuffisamment entretenue dans le passé et, actuellement, dans son ensemble, très vieillie, pourra être renouvelée. Mais peut-être ces occasions ne sont-elles pas assez nombreuses. Il s'agirait dans ce cas d'un problème de communication et notre Comité a le devoir de participer à sa solution.

L. LARRÉ.



Une équipe de l'opération « Forêt propre 1984 » (Ph. Gayral).

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 534-12.01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Etablissements

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

HOTEL ★ ★ N N

FOREST HILL

100 chambres - Séminaires

Tél. : 630.22.55

40, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny

92360 MEUDON LA FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets

Buffet géant des Mousquetaires

73 F SNC - Vin à discrétion *

* Prix en vigueur au 15-12-81

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES

DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, Rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 534-21-84

Un magasin d'articles de sport à Meudon

MEUDON - SPORT

(Près de la Place Stalingrad)

Tennis (cordage raquettes en 24 h.)

Sports d'équipe, Equitation, Ski, etc.

2, Bd des Nations-Unies, 92190 MEUDON - Téléphone 534-36-78

VIE DE LA SOCIÉTÉ

Compte rendu du Conseil d'Administration du 16 mai 1984

La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de M. Millet.

1) Elargissement de la rue de la République

Après avoir fait le point de cette affaire :

- enquête publique effectuée,
- décision d'élargissement prise par la mairie,
- désignation d'un architecte pour étudier l'environnement du quartier,

le Président propose :

- a) de demander à la mairie communication de ses projets, notamment de l'étude en cours dès son achèvement;
- b) que la municipalité acquière la propriété Meunier pour y construire des logements sociaux et faire un urbanisme cohérent.

Le Conseil donne son accord à ces propositions.

2) Plantations de l'avenue du Château

Depuis la réception du Bureau par le maire en début d'année au cours de laquelle le mauvais état des arbres et la nécessité de prévoir leur remplacement avaient été évoqués s'est présentée la possibilité de faire profiter l'avenue du Château d'une expérience de transplantation de tilleuls d'une soixantaine d'années d'âge récupérés au bord d'une route à élargir : ces arbres pourraient être cédés à la Ville de Meudon qui ne supporterait qu'un faible pourcentage de coûts de l'opération.

La mairie accepterait le transfert d'une quinzaine d'arbres qui seraient plantés dans la partie basse de l'avenue.

Une discussion s'ouvre alors au cours de laquelle les idées suivantes sont exprimées :

- l'opération présente des risques : mort des arbres, détérioration des chaussées et des pelouses;
- nécessité de préparer les arbres à transplanter pendant deux ans et non pas pendant un an seulement;
- espérance de vie des arbres transplantés relativement faible vu leur âge;
- coût relativement élevé de l'opération globale : mais celle-ci se fera de toute façon et si Meudon refuse les conditions avantageuses de la participation demandée, d'autres collectivités en profiteront;
- ne vaudrait-il pas mieux prévoir la replantation par tranches de toute l'allée avec des sujets d'une quinzaine d'années d'âge ? Mais y aurait-il des fonds pour une telle opération ?

Finalement la motion suivante est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions : « Le Conseil ne voit pas d'objections majeures à ce qu'on laisse se poursuivre le projet d'une expérience de replantation d'une quinzaine d'arbres, à condition toutefois que cette opération ne remette pas en question la replantation future de toute l'avenue. »

Le Président demande à MM. Jantzen et Clouzeau de lui préparer sous quinzaine un projet de lettre à adresser au maire dans le sens de cette motion.

3) ZAC Arnaudet

Est lue une lettre de M. Jantzen à M. Millet du 26 mars dernier par laquelle M. Jantzen demande que soit reconsidéré le problème de la conservation de la partie des carrières présentant un intérêt majeur.

Après discussion le Conseil donne son accord pour l'envoi au maire d'un projet de lettre proposé par le Président. Lettre qui donne satisfaction à M. Jantzen et qui, si elle était suivie, devrait permettre le déblocage de l'affaire de la ZAC Arnaudet.

4) Carrefour de la gare de Val-Fleury

Le Président donne des informations sur les deux réunions de la Commission qui a notamment demandé communication de l'étude S.N.C.F. sur un projet de parking au-dessus des voies (pas encore communiquée à ce jour).

Au cours de la discussion sur ce problème :

- des réticences sur cette idée de parking se manifestent : Est-il bien nécessaire ? Quelles seront ses incidences sur la circulation ? Quel serait son coût comparé à celui d'une navette avec Meudon-la-Forêt ? N'y a-t-il pas un risque de discussions à ce sujet parmi les Meudonnais ?
- le projet de métro de Meudon-la-Forêt est-il définitivement abandonné ?

En conclusion, le Conseil est d'avis :

- a) de demander l'aménagement du carrefour indépendamment de tout projet de parking et pour cela d'étudier la transformation du pont et de ses abords;
- b) d'étudier l'implantation du terminus de la ligne d'autobus 162 à proximité de la gare;
- c) et, à très court terme, de demander à la mairie la pose de poteaux sur le trottoir de façon à empêcher le stationnement sauvage de voitures sur celui-ci au voisinage du café et de la station-service et à supprimer ainsi des risques d'accidents (piétons et voitures d'enfants obligés de circuler sur la chaussée).

Cabinet J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 534-16-13



bougies, tissages, grès, cadeaux
vanneries - bois blanc - jeux
listes de mariage

l'artisanie

61, Rue de la République - MEUDON

Tél. 626-71-57

Ouvert le DIMANCHE



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 626-45-50

UN ARTISAN A VOTRE SERVICE

pour tous les travaux d'imprimerie

M. COGNÉE

P. LACAS, GÉRANT

93, Rue Henri-Barbusse - 92190 MEUDON

Téléphone 534-27-22 ~~~~~

5) Orangerie

M. Jantzen fait le point des travaux de rénovation :

- maison du gardien (qui conditionne les travaux de l'Orangerie proprement dite) : le permis de construire a été donné et les appels d'offres lancés; M. Jantzen ne perd pas l'espoir que les travaux commenceront avant la fin de 1984;
- voie d'accès par prolongation du chemin ouvert par la commune au travers du Jardin Sauvage : M. Millet souhaite que cette prolongation soit entreprise mais M. Jantzen estime qu'elle devra suivre la construction de la maison du gardien;
- Orangerie proprement dite : pour obtenir des crédits il faut préalablement savoir ce que l'on veut en faire. La Commission extra-municipale a d'ailleurs demandé une étude de marché et d'animation sur sa future utilisation;
- M. Millet souhaite l'arrachage en priorité des lierres et arbres parasites qui dégradent les murs de soutènement de la Terrasse. M. Jantzen répond qu'il prévoit une partie de cet arrachage, du côté de l'Orangerie, avec des soldes de crédits.

Finalement certains membres du Conseil demandent une intervention auprès de M. Bondoux, nouveau Directeur Régional des Affaires Culturelles, dans l'espoir d'accélérer l'ensemble des travaux de l'Orangerie.

6) Questions diverses

M. Ader signale que des arbres de la Terrasse sont à élaguer par mesure de sécurité.

A la suite de la réunion du 16 mai, deux lettres reproduites ci-après ont été adressées à M. Henry Wolf, Maire de Meudon.

Meudon, le 18 mai 1984

Monsieur le Maire,

Lors de sa réunion du 16 mai, notre Conseil d'Administration nous a chargé de vous envoyer la présente sollicitation concernant la ZAC Arnaudet, afin de confirmer et de préciser l'avis que nous avons remis au Commissaire-Enquêteur le 1^{er} février 1984 et dont vous trouverez ci-joint copie.

« Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, extrêmement désireux de remédier à la dégradation du quartier Arnaudet, demande aux pouvoirs publics de délimiter rapidement et définitivement les carrières qui doivent être conservées et aménagées en raison d'un intérêt majeur et de faire connaître également celles qui ne méritent pas une mise en valeur et qui seraient éventuellement remblayées.

« Le tracé exact de cette délimitation s'avère indispensable et urgent puisqu'il conditionne toute opération rationnelle sur le terrain, sachant qu'en aucun cas les volumes bâtis ne dépasseront les hauteurs actuellement proposées et qui ont été imposées avec discernement par les administrations compétentes. »

Avec nos remerciements anticipés, nous vous adressons, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,
Roger MILLET

Le Vice-Président,
J.-C. GILARDONI

Le Secrétaire Général,
Raymond COSSE

Meudon, le 31 mai 1984

Monsieur le Maire,

Comme suite à nos divers entretiens, le Conseil d'Administration de notre Comité lors de sa séance du 16 mai dernier a évoqué le problème posé par la transplantation de tilleuls adultes sur l'avenue du Château en provenance de la R.N. 19.

Après un large débat, le Conseil a décidé de vous exprimer son accord de principe sur le transfert d'une quinzaine de sujets qui seront replantés dans la partie basse de l'avenue.

En effet, les dispositions projetées sont conformes au caractère expérimental d'une opération originale et relativement peu coûteuse pour les finances communales.

Le Conseil d'Administration a pris note de ce que les sujets seront choisis avec soin et que la délicate préparation préalable de ces sujets sera effectuée sur deux saisons de végétation.

Il reste bien entendu que cette opération ne doit en rien compromettre toute plantation complémentaire d'envergure destinée à conserver à l'avenue tout son prestige.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

Pour le Président,
le Chargé de mission « Espaces Verts »,
Henri CLOUZEAU

VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON

Tél. 626-65-25

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE RÉALISEZ-LES TRÈS
VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU

Crédit Mutuel de Meudon

2, boulevard des Nations-Unies - Tél. 626.39.13

DROGUERIE
C A D E A U X

Maison HUTTE

35, rue de la République
92 - MEUDON

Tél. : 534-13-81

Ménage - Vaisselle
Verrerie - Plastique
Brosserie - Entretien
Peinture - Papiers peints
Quincaillerie - Electricité

 **eubles**
Wener et fils

111, rue de Paris (derrière le Monoprix)

MEUDON - Tél. 534-13-53

GARANTIE DES MARQUES

GARANTIE DES PRIX